

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-151

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	60 000 000
Livre et industries culturelles	60 000 000	0
TOTAUX	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 60 000 000 d'euros du programme 180 « Presse et Médias » à l'action 02 « Aide à la presse » vers le programme 334 « Livre et industries culturelles » à l'action 01 « Livre et lecture ».

La liberté de la presse, c'est aussi, en tout cas ce devrait être l'indépendance financière des journaux...

Avec le système d'aides actuel, une partie des subventions sont allouées proportionnellement au nombre de tirage et non à l'exemplaire acheté par les lecteurs. Outre que cette proposition permettrait de rationaliser les dépenses de l'État, elle encouragerait également la lutte contre le gâchis de papier et la promotion d'une écologie responsable.